

L'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais (1)

ESTIMÉS à deux mille environ, les commerçants sénégalais émigrés se recrutent à l'origine presque exclusivement parmi les populations *soninke* et *haalpulaaren*, islamisées mais rarement adeptes de la confrérie mouride. La moitié d'entre eux ont rejoint le Congo-Kinshasa (Zaire) alors que les autres ont essaimé en Côte-d'Ivoire, au Gabon et au Congo-Brazzaville. Si le colportage a été bien souvent le premier stade de leur activité marchande, ils se sont par la suite engagés dans des voies plus rémunératrices, travaillant comme vendeurs de bétail, de cola, boutiquiers, transporteurs ou trafiquants de diamants. Au fil des années, cette circulation migratoire et marchande s'est intensifiée bien qu'il soit difficile de la quantifier en l'absence de statistiques fiables et compte tenu du poids non négligeable des flux clandestins. Mais, tout en restant extrêmement prudent, on peut penser que plus de 100 000 Sénégalais (2) sont actuellement installés dans un autre pays du continent africain.

Malheureusement, rares sont les travaux s'interrogeant sur le mode d'insertion de ces migrants dans l'économie de marché, dans les pays d'accueil ou mesurant l'impact des contextes politiques et des logiques d'État sur leurs trajectoires commerciales.

La légende des diamantaires

Notre propos est d'apporter un éclairage sur les chemins empruntés par un groupe de commerçants originaire de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) qui a choisi d'écouler le diamant brut sur un marché savamment verrouillé par le cartel sud-africain De Beers (3) et de concentrer l'essentiel de ses alliances et de son dispositif marchand en dehors de la sphère locale et nationale. Le Sénégal, comme le Mali ou la Mauritanie, ne pro-

duit pas de diamant, pourtant quelques-uns de ses ressortissants sont devenus diamantaires, mettant en relation les territoires où la pierre s'extrait, s'achète, se vend et se polit.

A l'évidence, ils constituent un groupe minoritaire. « *Contrairement à des opinions toutes faites, le commerce du diamant ne tient dans les activités des Sénégalais qu'une place très marginale, et dans la capitale de la fraude, à M'Buji Mayi, il n'y a guère que cent à cent cinquante "Sénégalais" au sens large* » (4). La communauté ouest-africaine expatriée est, quant à elle, estimée à 5 000 personnes au Congo-Brazzaville et à Kinshasa. A en croire les auteurs, le parcours migratoire de cette minorité aurait été éphémère, bien que spectaculaire. « *Entre 1960 et 1970, plusieurs centaines de ressortissants du département de Matam faisaient du commerce au Zaïre ; le trafic de pierres précieuses que pratiquaient quelques aventuriers a beaucoup frappé l'imagination. Un coup d'arrêt a été donné à ce flux migratoire par l'expulsion des gens venus d'Afrique de l'Ouest par les autorités du Zaïre : ce mouvement n'a pas complètement cessé. C'est la Côte-d'Ivoire qui maintenant accueille en Afrique le plus grand nombre de travailleurs de la vallée* » (5). La rumeur a bel et bien existé, entretenue par la presse, faisant écho aux expulsions répétées qui furent des événements marquants de la décennie 70 (6).

Pourtant, hormis les constructions immobilières — partie visible de leurs activités souterraines — et « l'affaire Ndiouga Kébé », les traces de leur passage demeurent avant tout sémantiques : l'expression wolof « *mangi gasi diamant* », pouvant se traduire par « je vais creuser le diamant », signifie plus largement partir à l'aventure, en migration pour faire fortune alors que l'expression « *généreux comme un Congolais* » souligne la prodigalité légendaire des Sénégalais installés au Congo. Mais l'histoire de ces migrants dia-

(1) *Sénégalais* : terme générique utilisé dans les pays d'Afrique centrale pour désigner tous les commerçants ouest-africains musulmans (Soninke, Haalpulaaren, Haoussa). On emploie également le terme *Sene Sene* au Zaïre, *Senegol* en Angola.

(2) Déjà en Côte-d'Ivoire, premier pays d'accueil des Sénégalais, il y aurait entre 45 000 et 300 000 Sénégalais selon les sources ; on parle de 20 000 ressortissants sénégalais au Gabon, de 10 à 15 000 au Cameroun, de 5 000 répartis entre Congo, Zaïre et Burundi.

(3) Fondée en 1880 par l'aventurier Cecil Rhodes et reprise en main par la famille Oppenheimer, dynastie sud-africaine dans les années vingt, la De Beers détient aujourd'hui 80 % de la production mondiale de diamants bruts qu'elle rachète via sa centrale la CSO (Central Selling Organisation) basée à Londres. La CSO commercialise le minéral

extrait de ses propres mines (50 %), rachète la production des autres fournisseurs patentés (30 %) et s'efforce d'acquérir les 20 % restant sur le marché libre d'Anvers auprès des trafiquants.

(4) S. Amin, *Le monde des affaires sénégalais*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 164.

(5) A. Lericollais, « Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal », *Cahiers ORSTOM Série Sciences Humaines*, XII(2), 1975, p. 134.

(6) En 1971, 700 ressortissants sénégalais ont en effet été expulsés du Congo-Kinshasa pour avoir « fait perdre au pays l'équivalent de 40 millions de dollars par le seul trafic de diamants ». Six ans plus tard, la République populaire du Congo bafouait la convention générale de l'OCAM et évacuait près de 3 000 Sénégalais, accusés de s'être livrés à un commerce illicite et frauduleux.

mantaires n'est pas sortie de l'ornière des clichés ; elle s'est limitée à une facette, une période, un lieu alors qu'elle perdure et donne à voir des nouvelles formes de mobilité qui s'actualisent dans le temps et l'espace. En dépit des segmentations imposées par la colonisation puis par l'État contemporain, et en regard de sa faiblesse numérique (7) et de son identité composite, ce groupe de commerçants a su créer et pérenniser un espace d'échanges, de circulations qui lui est propre, et, en ce sens, ébranler les principes de souveraineté économique que les États s'efforcent de mettre en acte.

Les diamantaires de la vallée : des pionniers

Les Sénégalais n'ont pas commencé le trafic de pierres précieuses en 1960 au Congo-Kinshasa (Zaïre). La course aux diamants à travers l'Afrique a démarré dix ans plus tôt ; deux décennies après la découverte des premiers gisements en Sierra Leone, Guinée et Centrafrique. De surcroît, les diamantaires ouest-africains n'ont pas cessé leur activité illicite au lendemain des expulsions de 1971 et 1977 ; leur capital relationnel leur a permis de poursuivre leur quête vers le Burundi ou le Nigeria, et de prendre position dans les comptoirs européens alors que les nouvelles générations, plus fragilisées, investissaient la Zambie, l'Angola, participant à un deuxième rush. La découverte du diamant a mobilisé des centaines de milliers d'Africains et, parmi eux, quelques milliers de natifs de la vallée du Sénégal.

Bien que l'extraction de la « pierre des pierres » ne soit pas coutumière en Afrique, plus de 70 000 ressortissants africains (8) de la colonie française envahissent la Sierra Leone entre 1954 et 1956 ; ils proviennent pour l'essentiel du Soudan (Mali) et de Haute-Guinée. Outre les diamineurs qui constituent la grande majorité d'entre eux, des intermédiaires, collecteurs, Soninke, Haalpulaaren, Malinke mais aussi Libanais, Européens participent à ce rush (9). Il faudra plus de quatre ans pour que les repréailles conduites successivement par l'armée française, Sékou Touré — nouveau pilier

(7) Difficile d'estimer cette population. En janvier 1983, le Nigeria expulsa 400 Sénégalais des mines de Kafanchan. L'année 1992 fut aussi marquée par l'expulsion de 300 Sénégalais des zones minières sierra léonaises, de 200 Sénégalais de Zambie sans compter les expulsions répétées d'Angola. Sans opérer de recensement systématique, plus de 150 personnes, originaires des départements de Matam et de Podor, trafiquant ou ayant trafiqué des pierres précieuses (diggers exclus) ont été repérées lors de nos enquêtes ; il faut très certainement au moins tripler ce chiffre.

(8) « *La présence dans un pays de 2 millions d'habitants de 2 ou 300 000 Africains, Français venus se livrer à l'extraction clandestine n'est certes pas faite pour faciliter la tâche* », Télégramme adressé le 13 octobre 1956 au ministère d'Outremer par le Consulat de Freetown, Archives du Sénégal, série G, 21 G 186 (174).

(9) H.-L. Van der Laan, *Sierra Leone Diamonds : An Economic Study Covering the Years 1952-1961*, Oxford, Oxford University Press, 1965.

du Parti démocratique —, les troupes militaires ivoiriennes indépendantes enrayment sérieusement le flot des clandestins, et mettent fin à ce mouvement tournant enfiévrant tour à tour la Sierra Leone, la Guinée et la Côte-d'Ivoire.

Si les migrants de la vallée du Sénégal n'occupent pas l'avant-scène dans cette course aux pierres précieuses, ils y participent activement s'imposant comme chefs d'équipe ou intermédiaires.

Bien qu'à la recherche d'un eldorado, ils n'en sont pas à leur premier coup d'essai. Plutôt que d'accepter leur condition de paysan dans la vallée du fleuve ou de converger vers les terres arachidières du Baol ou du Saloum comme tant d'autres, ils avaient déjà gagné Dakar (10), Bamako, Abidjan, Monrovia ou les forêts du Sud, pourvoyeuses en or et kola avant d'être pris par la fièvre du diamant. Leur démarche demeure pionnière.

« Je suis le premier du village à être sorti du pays mis à part ceux qui sont partis au service militaire. Nous sommes des paysans mais ce que les paysans gagnaient, ça leur suffisait parce qu'ils ne connaissaient pas autre chose, alors ils sont fiers d'être paysans. Dès qu'il a cultivé son champ et que ça a bien marché, qu'il a ses animaux, il est comme président de la République... Moi j'ai préféré partir, chacun son idée. J'avais un peu de courage, peut-être, j'étais plus gourmand. »

Leur aventure se révèle d'abord individuelle, ce qui est novateur dans une société traditionnelle essentiellement collectiviste. L'exil avec ses épreuves participe de la geste *pulaar*. Dans les *fergos* (11) les plus connus (épopée peule de Samba Guéladio ou fergo Nioro de El Hadj Omar), la bravoure et la connaissance sont exaltées. Ce qui ne veut pas dire que ces attributs font évoluer les rapports hiérarchiques, même s'il est vrai que cet itinéraire ne concerne ni les grands propriétaires terriens du Fuuta, ni les familles maraboutiques. Alors que l'accès aux zones minières constitue pour les aînés une étape conjoncturelle, une opportunité de plus dans un parcours migratoire déjà bien engagé, le départ des cadets s'apparente parfois à la fuite. Fuite pour éviter le mariage, fuite devant l'interdiction des parents de voyager.

Les « patrons » de l'époque, petits et grands, cumulent les activités marchandes. Ils revendent à Monrovia, Kankan, Bamako, Abidjan, Bouaké, dans des comptoirs officieux ou officiels, les pierres achetées à la lisière de la brousse auprès des *mastas* ou des collecteurs. En échange, ils obtiennent des devises fortes (dollars, livres).

(10) A.-B. Diop, « Société toucouleur et migrations », *Initiatives et études*, n° XVIII, Dakar, IFAN, 1965.

(11) Le *fergo* correspond à l'exil politique avec intention de retour et de reconquête du pouvoir.

Parallèlement, ils ouvrent une boutique, un restaurant, se mettant ainsi à l'abri provisoirement d'une dénonciation ou d'une expulsion et s'assurant des revenus moins aléatoires ou à tout le moins se constituant une monnaie d'échange. Développer des activités complémentaires sur les lieux d'émigration fait aujourd'hui encore partie des stratégies des diamantaires ouest-africains.

Le matériel qu'ils utilisent pour apprécier la qualité des gemmes se révèle sommaire : loupe, balance, lampe. En l'absence de poids, deux allumettes font l'affaire et correspondent à un carat. La connaissance de la valeur des pierres s'est faite progressivement par l'observation quotidienne et au gré des contacts avec les acheteurs, les lapidaires. Ce savoir-faire est en effet capital. Pour la seule qualité de joaillerie, on comptabilise plus de 7 000 catégories de pierres brutes. Plus un diamant est blanc, plus il est gros, plus il est cher. Pourtant leur connaissance approximative de la pierre les conduit à se tromper parfois dans leurs évaluations. Aux coups d'éclats succèdent des faillites retentissantes.

Si les qualités personnelles induisent une sélection sévère, le facteur chance joue aussi un rôle déterminant. L'un raconte comment, avec une seule pierre revendue à Monrovia en 1957, il a pu gagner 8 millions de francs CFA et regagner définitivement son village pour y construire et ouvrir boutique. Un autre encore relate comment il s'est taillé une réputation de millionnaire en rentrant au pays avec 1,2 millions de francs en 1959. Ces rumeurs participent à la légende des diamantaires, au mythe de la fortune rapidement acquise. Pourtant, parmi les gens de la vallée à « avoir fait Séguéla », nombreux sont ceux à être rentrés rapidement au pays pour n'avoir pas su asseoir leur position dans cette jungle, et avoir été exclus.

Sur les rives du Congo, la diam'connexion se structure

La course aux diamants à travers l'Afrique de l'Ouest s'arrête à Séguéla ; la traversée de l'Afrique centrale ne concernant plus que quelques milliers d'aventuriers, décidés à distancer leurs compagnons d'infortune et à accumuler relations, informations, pour sortir du lot. Quelques-uns seulement rejoignent la République Centrafricaine ; ils y retrouvent des Soninke qui n'ont pas fait le détour par la forêt ivoirienne ou guinéenne. Le pionnier, qui est aussi actuellement le plus grand diamantaire malien, a exploré la région du Nana-Mambéré (Yaloke, Carnot, Berberati) à la recherche de l'or et du diamant dès 1949 qu'il écoulait à Lagos, Brazzaville, Fort-Lamy auprès de Libanais.

Les plus nombreux se dirigent directement vers le Congo-Kinshasa, pays qui occupe une place centrale dans l'histoire du dia-

mant africain. « Véritable scandale géologique », il alimente à lui seul, dans les années soixante, 60 % de la production mondiale. Des turbulences secouent le pays en tous sens : tentative de sécession au Katanga, isolement de Kivu et de Kasai en 1961, rendant à la fois impossible le contrôle des exportations et l'acheminement des marchandises par l'Ouest. Ceux qu'on appellera bientôt les *Bawizà* (trafiquants de diamants ouest-africains) profitent de ce chaos pour gagner les champs diamantifères de Mbuji-Mayi, Katanga (anciennement Luluabourg) ou de Tshikapa délaissés momentanément par la MIBA (Minière de Bakwanga). L'exploitation artisanale clandestine est à peine amorcée. Ils l'organisent, proposant du travail aux ouvriers de la MIBA désœuvrés, collectant le diamant, l'expédiant par cabotage grâce à la complicité des *laptots soninke* alors que des Libanais installent des relais à Brazzaville et Bangui pour l'exportation des pierres précieuses vers l'Europe. C'est ainsi qu'est créé de toutes pièces un circuit de commercialisation autonome, associant des étrangers ouest-africains, levantins, européens, israéliens. En novembre et décembre 1961, 89 500 carats sont expédiés par la République du Congo-Brazzaville pour atteindre 642 016 carats entre janvier et avril 1962. Cet accroissement s'explique par le fait que la nouvelle organisation permet d'écouler les stocks importants disponibles à Kinshasa vers Brazzaville (12).

Des correspondants

Cette organisation ne relève pas de la génération spontanée. Les gens de la vallée du Sénégal ont retrouvé des compatriotes installés dans les deux Congo depuis les années 1890. Recrutés à l'occasion de la construction des voies ferrées ou employés par l'administration coloniale, ceux-là ont choisi de s'implanter durablement à l'extérieur de leur pays d'origine. Fidèles à la tradition musulmane, ils accueillent leurs frères fraîchement arrivés. Ils les aident notamment à traverser le fleuve Congo, les mettant en contact avec des passeurs ; ils leur obtiennent des laissez-passer quand ils ne les aident pas financièrement pour continuer leur voyage. En zone plus fortement urbanisée comme à Brazzaville ou Kinshasa, le recours au logeur devient impératif. A Kinshasa, tous les Sénégalais descendent chez Madiadou Dieng ou chez Pap Moussa Ndiaye. Le premier, bijoutier de profession est un wolof originaire de Tivaouane. Il fut pendant longtemps le président de la communauté sénégalaise. Le second, toucouleur de Matam est arrivé pour la construction du rail (1894-1896) et exerce comme boutiquier indépendant. A Brazzaville, chez les Soninke du Mali, c'est Mamadou

(12) P. Dupriez, « Éléments du commerce extérieur de la République du Congo », *Cahiers économiques et sociaux*, n° 1, 1962, pp. 75-91.

Sakho qui assure leur hébergement. Bien intégrés dans la société d'accueil, ces premiers correspondants n'apprécient pas très longtemps l'ombrage que leur portent leurs cadets, conquérants et fraudeurs auprès des autorités. C'est alors que d'autres logeurs plus jeunes et ayant connaissance du milieu diamantaire prennent rapidement le relais pour jouer véritablement le rôle de *diatigi*, mettant en contact acheteurs et vendeurs. Ayant pris la nationalité congolaise, ils s'installent de préférence à Brazzaville et obtiennent un agrément auprès du gouvernement.

Des comptoirs

En 1961, 17 bureaux officiels fleurissent à Brazzaville. Pas un ne fonctionne sous la responsabilité des ressortissants *sénégalais* ; ceux-là préférant approvisionner les 17 comptoirs en gemmes implantés en brousse ou dans les deux capitales congolaises. Ces commissionnaires sont très recherchés autant par les pouvoirs politiques que par les chefs d'orchestre de la diam'connexion. L'un est sollicité par le chef de l'État autonome du Sud-Kasaï pour servir d'intermédiaire dans certaines transactions avec la Belgique. L'année suivante, c'est le « Syndicat » (De Beers) qui essaie d'acheter ses services et par la même occasion de démanteler le réseau ouest-africain : le Syndicat lui suggère de partir à Bujumbura organiser la distribution du diamant, en échange d'une mensualisation de 1,2 millions de francs CFA. Le *Niorokobe* refuse le marché, faisant valoir de surcroît que ses rentrées d'argent dépassent ce qu'on lui propose. De Beers tente alors de faire pression sur le gouvernement congolais par l'intermédiaire des conseillers techniques européens ; en 1963, il demande la fermeture des bureaux, seul moyen pour lui de limiter la concurrence et d'asseoir son empire. Prévenu, le diamantaire malien réussit à convaincre le président Fulbert Youlou, avec lequel il entretenait des rapports amicaux bien avant son investiture, du danger qu'il y aurait à prendre une telle mesure dans un pays non producteur de diamants bénéficiant seulement de sa situation frontalière.

Une nouvelle ère d'expulsions commence

À partir de 1965, de l'autre côté du fleuve, au Congo-Kinshasa, la situation se durcit. A peine au pouvoir, Mobutu multiplie les contrôles et les expulsions ; les étrangers résidant sur les sites miniers sont désormais interdits de séjour. En 1965, plus de 42 % de la production de diamants zaïroise est exportée illégalement par Brazzaville (13). En 1967, les services des mines estiment que la pro-

(13) J. MacGaffey, *The Economy of Zaïre. Official Activities to National Wealth*, Pennsylvania University Press, J. Currey, 1991.

duction issue des gisements clandestins du Kasai oriental est aussi importante que la production annuelle officielle. Les *Sene Sene* réactualisent leurs circuits. Dans un premier temps, ils se replient sur Brazzaville où ils se font livrer les pierres par les collecteurs autochtones. Quand les contrôles aux frontières se renforcent, ils prospectent plus au Sud, à Lubumbashi et débordent sur le Burundi. A partir de 1964, Bujumbura devient le nouveau pôle de redistribution vers l'Europe, en soutien à Brazzaville. Les Haoussa y ont d'ailleurs précédé les Maliens et Sénégalais.

En dépit de la panoplie de stratégies développées — exogamie, acquisition de commerces de façade avec prête-nom, comptoirs pirates, etc. — les *Sene Sene* se sentent de plus en plus menacés. Au Congo-Kinshasa, les expulsions se succèdent : 1966, 1968, 1969, 1971. Quant au Congo-Brazzaville, la situation politique y est toujours très tendue. Après un soulèvement populaire, Massemba Debat a remplacé Fulbert Youlou avant d'être lui même démis par un militaire, Marien N'Gouabi. Le trafic fluvial entre les deux rives est interrompu. Dans ce climat, difficile pour les diamantaires de contracter des alliances politiques sereines. Ils explorent donc les contrées voisines, achetant des pierres semi précieuses ou de l'ivoire au Kenya, Lesotho, Tanzanie, Rwanda, Madagascar. Mais ils replongent très vite dans le trafic du diamant, dangereux mais beaucoup plus rémunérateur, qu'ils conjuguent au trafic d'or.

« La tanzanette, les pierres saphir, les améthystes, ces pierres-là, ce n'est pas tout le monde qui les veut ; ce n'est pas comme le diamant. C'est beaucoup de risques ; on en achète mais on ne sait pas si on peut les vendre. »

Le diamant est le seul produit qui ne se plie pas aux exigences du marché (14). Il est précieux parce qu'artificiellement rare. La puissance financière du groupe De Beers lui permet en effet d'acheter la quasi-totalité de la production mondiale et de l'écouler progressivement auprès de ses 160 clients privilégiés. Les *Sene Sene* bénéficient paradoxalement de cette stabilité imposée par le cartel. Aussi à partir de 1971, période contemporaine de la première grande expulsion, ils élargissent leur champ d'action et s'élèvent dans la hiérarchie des diamantaires, procédant à des rapprochements avec les Européens. Plutôt que de s'en tenir au travail de coxeur sur les places africaines, ils approvisionnent directement les comptoirs européens d'Anvers, d'Amsterdam, de Londres, de Paris quand ce n'est pas Beyrouth, Tel Aviv, assurant régulièrement la navette entre les zones de production et les centres de taille.

(14) Lors de la crise de 1958, le prix du diamant n'avait baissé que de 2 % alors que celui du cuivre avait varié de 60 %.

Quand ils ne sont pas propriétaires de la marchandise, on les nomme « coursiers ». Ils peuvent travailler pour le compte d'un bureau. L'un des plus riches parmi les *Sene Sene*, un Soninke, parce que le mieux introduit dans le milieu, s'installe à Anvers comme commissionnaire dès 1971. Il met en rapport ses hôtes africains avec des bureaux de la place, acheteurs potentiels et perçoit en contrepartie 2 % sur les affaires. Le commissionnaire est donc le point fixe du système alors que le coursier circule d'un lieu à l'autre avec une marchandise facile à transporter et à dissimuler. Le commerce de diamant se transforme en activité licite hors des frontières des pays producteurs.

Dans les années soixante-dix, la circulation des diamantaires s'accélère à mesure que la concurrence autochtone et les ripostes policières s'organisent. En 1977, le Congo est en pleine ébullition. Les étrangers sont refoulés sur ordre du général Yhombi-Opangault qui, à la tête d'un comité militaire, prend la direction du pays mais est destitué à peine deux ans plus tard par son second. Les comptoirs sont transférés provisoirement à Bujumbura ; les agréments des logeurs sont annulés. Ces mesures autoritaires portent un coup sérieux à la filière du diamant qui à la fin des années quatre-vingt n'aura pas encore pu se recomposer à Brazzaville.

Libéralisation de l'exploitation et du commerce du diamant

De l'autre côté du fleuve, l'heure est à la réconciliation. En 1982, le gouvernement zaïrois promulgue la libéralisation de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant. Cette mesure autorise « *en dehors des périmètres couverts par des titres miniers exclusifs accordés aux tiers, les personnes physiques de nationalité zaïroise à exploiter, détenir et transporter, sans autres formalités, de l'or, du diamant* » (15). Prises pour combattre la fraude, ces mesures ne font que la renforcer. Les Zaïrois désertent les champs et les écoles pour affluer sur les gisements (16). On assiste à une nouvelle ruée vers le diamant. La libéralisation aboutit, en outre, à l'augmentation du nombre de comptoirs. Deux seulement de ces maisons d'achat de matières précieuses étaient officiellement présentes sur le territoire zaïrois en 1981 (Britmond et Meltax) ; l'année suivante, seize comptoirs sont agréés. Les Libanais s'installent massivement. En revanche, les trafiquants ouest-africains qui avaient créé des comptoirs clandestins voient leurs activités lucratives perturbées (17). Par un

(15) Ordonnance-loi n° 82-039 du 5 novembre 1982.

(16) M. Tshibanza, M. Tshimanga, « Libéralisation et matières précieuses au Zaïre. Esquisse d'un bilan provisoire », *Zaïre-Afrique* n° 196, juin-août 1985, pp. 337-340.

(17) Selon le Centre national d'expertise, en 1984, les exportations de diamants par le canal des comptoirs agréés ont augmenté de 80 % en quantité et de 93 % en valeur par rapport à l'année précédente.

arrêté du 25 mars 1983 du Département des finances, pour son agrément, chaque comptoir paie 60 000 dollars de caution, s'acquitte d'une redevance annuelle anticipative de 50 000 dollars et paie à chaque exportation une taxe de 1,5 % de la valeur du diamant. De ces comptoirs ou bureaux, la marchandise est expédiée à Kinshasa, très souvent sans que le Département des mines ne soit informé des modalités de la transaction, puis une partie seulement est acheminée au centre national d'expertise. Là, des arrangements passés avec les agents de l'État peuvent conduire à une diminution sérieuse des taxes.

Dans l'histoire des premiers diamantaires, cette période est charnière. Les plus jeunes, ou les plus téméraires parce qu'aussi les moins riches, poursuivent leur chemin vers le Nigeria, la Zambie, l'Angola ; ces sont les plus nombreux. Ils se comptent par milliers. Les autres rentrent au pays décidés à réinvestir leur fortune dans des affaires moins risquées. Une vingtaine d'entre eux seulement s'installent dans un comptoir, avec ou sans associé européen, à Kinshasa, Anvers, Genève. Un ressortissant du département de Podor (*Haalpulaar*) serait le seul Africain responsable d'un bureau à Kinshasa. Il emploie actuellement une vingtaine de personnes, majoritairement *Sene Sene*. La responsabilité d'un comptoir suppose une surface financière très importante. En 1993, au Zaïre, l'agrément coûtait 400 000 dollars. A Anvers, sur les 2 000 bureaux, un seul aujourd'hui serait sous la responsabilité d'un ressortissant africain, de surcroît centrafricain. A Genève, au moins un bureau aurait aussi à sa tête un diamantaire sénégalais.

Stratégies familiales : le frère, les épouses et les enfants

Bien que le mimétisme social ne soit pas de mise chez la majorité de ces négociants ouest-africains, qui transmettent au compte-gouttes leur connaissance de la pierre éternelle, quelques-uns ont entraîné dans leur sillage leurs collatéraux, les formant au métier. Ces derniers ont refait le chemin parcouru par les pionniers qui ne sont pas d'ailleurs toujours leurs aînés : après la collecte en brousse, ils ont tenu les boutiques puis ont joué les hommes-valise à travers l'Afrique, entre l'Afrique et l'Europe. Mais on ne retrouve pas le système d'organisation communautaire mis en évidence par G. Salem ou V. Ebin à propos des commerçants mourides, avec une prise en charge totale des plus jeunes par les plus expérimentés. Certes, tous ces commerçants sont musulmans mais la confrérie (*tidjane* ou *quadria*) ne joue pas le rôle de « soupape de sécurité » que peut jouer sa consœur mouride pour ses adeptes. Ceux qui souhaitent s'appuyer sur leurs frères pour développer leurs réseaux ne sont pas toujours très convaincants. Certains avouent

même avoir essayé des refus en dépit de leur insistance et patience et avoir rencontré nettement moins de réticences auprès de leurs frères agnatiques, utérins ou de leurs cousins que de leurs frères germains.

Dans cette organisation, c'est le jeu matrimonial qui est capital parce qu'il rend possible l'activité illicite. Pour respecter la tradition, le diamantaire se marie en premières noces avec une fille du village. Pour échapper au statut d'étranger ou de clandestin, il choisit ses épouses suivantes en fonction de leur nationalité. Elles doivent être natives d'un pays minier et, si leur famille est influente au plan politique, la liaison n'en sera que plus solide. Rares sont les diamantaires cependant à reconnaître que ces alliances sont avant tout stratégiques. Ils trouvent même dans l'islam une justification à ces unions : la religion musulmane réfute l'adultère et l'unique ressource qui se présente à un homme momentanément seul parce qu'éloigné de sa première femme reste le mariage. Pourtant, ces mariages exogamiques sont beaucoup moins systématiques chez leurs compatriotes, boutiquiers à Pointe-Noire ou à Libreville. Les plus jeunes enfin, plus récemment introduits dans le circuit, entrevoient dans le mariage avec une fille de grands trafiquants, la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés. Sur les neuf filles mariées d'un des plus grands diamantaires, sept le sont à d'autres diamantaires, un seul d'entre eux étant un cousin. Alors qu'ils sont installés en Angola, au Congo ou au Zaïre, leurs épouses sont à Bruxelles, Anvers, Bamako, Dakar, Paris. L'espace de vie de ces hommes d'affaires dépasse largement leur espace de travail. Le diamantaire part toujours seul en éclaireur puis fait venir une partie de sa famille, à proximité des pays du diamant, aux frontières, déjouant la politique des États-nations. Brazzaville, Bujumbura, Anvers et le pays d'origine ont été pendant longtemps les bases arrières de son système à partir desquelles il pouvait se construire une vie familiale, sociale, de façade. Mais maintenant que la plupart des comptoirs ont disparu à Brazzaville, le va-et-vient de part et d'autre du fleuve a cessé.

Dans ce système familial, la descendance masculine a aussi sa place. Les garçons interviennent dans la gestion du patrimoine familial, ce qui ne signifie pas dans tous les cas qu'ils travaillent dans le diamant. Certains peuvent gérer d'autres affaires commerciales ou immobilières. Très souvent, ils suivent un cursus scolaire avancé, sous la pression de leurs pères qui, ayant souffert de la réputation d'illettré qui leur a été faite, souhaitent pour leurs enfants une activité professionnelle moins dangereuse, moins aléatoire même si liée directement à leurs propres affaires.

« Les enfants de 56 » ou la jeune génération

La filiation entre diamantaires n'est donc pas automatique. Les

jeunes trafiquants de pierres précieuses sont nés à l'époque où les pionniers parcouraient les chantiers de Séguéla. Ils arrivent sur le marché des pierres précieuses dans une période traversée par de nouvelles turbulences. Les expulsions répétées semblent avoir secoué les bases de la « solidarité » ouest-africaine. Les commerçants, soninke pour la plupart, installés au Congo ou au Zaïre depuis le début du siècle, accusent leurs jeunes frères d'avoir, par leur activité illicite, exposé la communauté ouest-africaine tout entière aux foudres des gouvernements qui ont ainsi pu aisément justifier les expulsions, assimilant tout Africain de l'Ouest à un trafiquant (18).

En Zambie, « l'émeraude (19) est sortie en 1977 ». Dans ce pays nouvellement ouvert au commerce, les *Sene Sene* sont en terrain inconnu et peuvent encore moins compter sur des correspondants logeurs qu'au Zaïre. Interdits de séjour, il leur est difficile d'accéder aux mines d'émeraudes de la région de Kitwe. Ils donnent rendez-vous la nuit aux mineurs zambiens ; les coxeurs approvisionnent quant à eux Londres, Genève, Tel Aviv, Johannesburg. Tous insistent sur les dangers encourus. Des compatriotes ont été tués. « *Les Bantous vivent avec leur fusil ; ça ressemble à une guerre. Tuer quelqu'un pour eux, c'est comme tuer un poulet, c'est pas important.* »

Lors du dernier *cleaning* (1992), des Sénégalais ont fustigé l'attitude de leurs compatriotes en règle avec la juridiction du pays. Membres de la même association que les expulsés, ces derniers n'auraient pas fait pression, en tant que collectif, pour empêcher cette mesure. Les critiques vont d'ailleurs bon train et s'adressent autant à ceux qui, plutôt que d'opter pour la discrétion, sortent le vendredi le grand boubou (20) et la Mercedes, suscitant inévitablement des jalousies parmi la population locale.

En Angola, ça ne ressemble pas à la guerre ; c'est la guerre, avec en arrière-plan, les attaques de l'Unita. Dans cette nouvelle ruée aux diamants, « *le fusil AK-47 a juste remplacé le colt traditionnel* », titrait dernièrement le journal *Los Angeles Times*. Une fois

(18) « *Nous n'avons nul besoin de trafiquants et de voleurs chez nous... Nous n'accepterons plus que viennent des pseudo vendeurs de cacahuètes ou de coca-cola, déclarait Mobutu, pour justifier expulsions et exactions* » *Le Soleil*, septembre 1971.

(19) La Zambie est le deuxième producteur mondial d'émeraudes. La moitié de sa production est acheminée à l'étranger par contrebande, même quand elle provient de la mine de Kagem contrôlée par l'État. Ce sont les seules gemmes pour lesquelles on accepte la présence d'inclusions ; l'apprentissage est donc beaucoup plus rapide. Mais les fausses émeraudes sont légion de (sprite pilé) quand on n'injecte pas de l'huile dans les

vraies pour les rendre plus vertes. C'est en premier lieu, la couleur qui fait la valeur de l'émeraude, valeur qui n'est en rien comparable au diamant.

(20) Comme d'ailleurs au Congo ou au Zaïre, des conflits opposent, dans la communauté ouest-africaine, les partisans de l'islam soufi confrérique (Quadriya et Tijaniya) aux réformateurs Wahhabites ou encore au sein de la Tijaniya, les Omariens et Gounassiens. Au-delà du différend religieux, on peut y lire un conflit de générations, Cf. F. Manchuelle, *Background to Black African Emigration to France : the Labor Migration of the Soninke, 1840-1897*, Santa Barbara, Ph. D., University of California, pp. 447-456.

de plus, la libéralisation de l'extraction et du négoce des pierres non taillées a provoqué le déferlement de plus de 50 000 prospecteurs et l'afflux de trafiquants étrangers (21). Et dans ce pays où règne la loi du fusil, l'assistance mutuelle est une gageure. Les *Sénégal* répètent le scénario entrevu à Séfadougou et Séguéla trente ans plus tôt, sans pouvoir profiter de l'expérience de leurs aînés.

Investissements : d'une pierre à l'autre

Mais, en définitive, où mènent ces chemins risqués de la contrebande ? Dans les interstices laissés par De Beers, peut-on faire fortune dans le diamant ou n'est-ce qu'un mythe ?

Lors de leur premier retour au pays, les trafiquants agrandissent la concession familiale puis ils acquièrent des bœufs, réflexe propre à tous les ressortissants de la vallée. Pendant longtemps, ceux qui possédaient un riche cheptel, bénéficiaient d'une haute considération. Ce patrimoine était partagé avec toute la communauté à l'occasion de fêtes. Tout autre investissement ne pouvait prétendre à la même fonction sociale.

« Avant, au temps colonial on ne connaissait pas les millions. Nous, nous sommes du fleuve ; nous connaissons seulement ceux qui ont beaucoup de bœufs, 100, 200, 300. Alors si on avait un peu d'argent, c'était pour acheter des bœufs. En ce temps-là c'était notre seule richesse. Mais pour arriver à acheter des maisons et tout ça, c'est bien après. »

Pourtant, quelques années seulement après la ruée vers le diamant, profitant des exonérations d'impôt qu'offre la construction, les Sénégalais acquièrent des maisons à Dakar sur le Plateau, dans la Médina, à Colobane puis des villas, des immeubles (bureaux). Dans les années soixante-dix, la rentabilité financière de la construction immobilière est élevée, l'amortissement ayant lieu avant même la fin de l'exonération décennale. En revanche, l'État malien n'incite pas au rapatriement des capitaux, bien au contraire. Sous le régime de Modibo Keita, il est interdit d'être propriétaire de plus d'une maison. Les diamantaires investissent alors davantage au Congo, dans les secteurs immobilier et commercial. Au Zaïre, les risques sont plus élevés ; la confiscation des maisons, le pillage des commerces sont pratiques courantes. Bien que mariés à des autochtones qui sont légalement propriétaires de ces biens et ayant pris très souvent la nationalité zaïroise, les diamantaires

(21) Parmi les 5000 trafiquants refoulés en 1992 sur Brazzaville, près d'un sur 3 appartenait à la communauté des *Sene Sene* ; les autres étaient sud-africains, zaïrois.

demeurent des étrangers, des trafiquants au regard de l'administration et de la population, jalouses de leur réussite économique.

Épargner au Zaïre relève de la gageure compte tenu des incertitudes du système bancaire et des proportions alarmantes prises par l'inflation. Comme un certain nombre d'hommes d'affaires, les diamantaires disposent de comptes bancaires en Suisse, au Luxembourg mais ne parviennent pas toujours à faire fructifier leur capital comme ils le souhaiteraient. Aujourd'hui encore, l'investissement demeure une entreprise périlleuse au Zaïre. Le seul diamantaire africain habilité à exercer sa profession depuis 1982 a connu de sérieux déboires avec le fisc du pays et, sans l'intervention en 1984 du gouvernement sénégalais, son avenir sur le territoire zaïrois aurait été fort compromis.

La pierre demeure une valeur refuge pour ceux qui ne sont plus impliqués étroitement dans les affaires de leur propre pays. Exilés trop longtemps, il leur est parfois difficile de s'insérer dans les réseaux de clientèle liés à l'État et de bénéficier de certains arrangements.

« L'immobilier, ce sont des choses plus sûres. Si tu veux investir, il faut pouvoir tout contrôler. Alors que l'immeuble, ça rapporte, c'est garanti. Donc le bâtiment est là, la valeur est là... Peut être qu'aussi on préfère investir dans la terre parce que c'est comme le diamant, c'est de la pierre. »

Progressivement par le biais de l'immobilier locatif, ils investissent tous les quartiers, combinant zones résidentielles ou de moyen standing, anticipant la demande. Ils créent une rente pouvant générer à nouveau d'autres investissements. Mais le placement foncier n'assure qu'un revenu modeste comparativement à la spéculation (achats et ventes rapprochés). En leur absence, les « frères » supervisent les travaux. Ils sont une dizaine à avoir créé leurs propres agences immobilières confiant la gestion de leur patrimoine et, en complément, celui de leurs associés, à des membres de la famille restés ou rentrés au pays et, assurant ainsi une esquisse d'intégration verticale.

Pourtant, le savoir, les relations thésaurisés dans le monde du diamant ne sont pas transposables en un jour dans les milieux d'affaires de leurs propres pays. Il faut du temps pour accumuler un capital relationnel et les arrangements ici et là-bas se conçoivent selon des modèles différents. À distance voire même par procuration, il est difficile de spéculer. La concurrence est rude au Sénégal où les commerçants de la place ne les ont pas attendus pour développer des pratiques clientélistes et patrimoniales élaborées.

Il faut rentrer définitivement au pays ou pouvoir s'appuyer sur un frère, à la fois homme de confiance et d'affaires pour combler

progressivement ces handicaps. Les grands diamantaires investissent dans le commerce (import-export, vente de matériel industriel, boulangeries, quincailleries, librairies), les services (hôtellerie, sociétés de nettoyage), plus rarement dans l'industrie (fabrication d'équipements de voyage, de glace, de briques), ou le transport. Un diamantaire malien aurait acheté d'office 15 cars d'occasion à Anvers dans l'optique d'assurer le transport sur longue distance dans son pays mais aurait revendu trop rapidement les véhicules, dès les premières difficultés rencontrées, reproduisant sa logique de diamantaire sans l'adapter au produit commercialisé. Pourtant quelques années plus tard, un autre commerçant a fait fortune, occupant ce même créneau plus progressivement. D'autres encore s'essaient au transport de marchandises entre Dakar et le Fuuta. Issus du milieu rural, ils sont pourtant encore moins nombreux à acquérir des terrains pour l'agriculture. Tous enfin contribuent largement au développement de la vallée du Sénégal, les uns très discrètement ; les autres de manière plus ostentatoire, électrifiant leur village, construisant des forages, des mosquées, des villas.

Le diamantaire et le prince

Pour comprendre ces investissements économiques, le détour par le politique s'avère indispensable. S'ils ne sont pas toujours rentables ou bien ciblés, ils ont pu se faire grâce à des appuis politiques. Dans les pays d'accueil, bien que leur statut d'étranger voire de clandestin les incite à rester à l'écart des sociétés rencontrées, ils peuvent devenir des interlocuteurs privilégiés notamment quand ils représentent les étrangers auprès de l'administration. C'est un diamantaire qui aurait été chef de la communauté musulmane au Congo, alors que Massemba Débat était au pouvoir. C'est un autre diamantaire qui est aujourd'hui responsable de la communauté sénégalaise forte de 600 (22) personnes au Burundi, ainsi que consul honoraire ; c'est encore un troisième diamantaire, reçu récemment par Abdou Diouf à l'occasion de son passage à Dakar, qui représente les Sénégalais au Zaïre. Conscient de l'influence que peuvent avoir ces hommes d'affaires auprès des émigrés, c'est d'ailleurs sur eux, via leur association, que s'est appuyé le gouvernement pour faire campagne en Côte-d'Ivoire et au Gabon auprès des ressortissants, lors des dernières élections présidentielles sénégalaises. L'Association des commerçants sénégalais émigrés a effectivement été créée à l'initiative de diamantaires haalpulaaren et réactivée par ceux qui,

(22) Estimation faite en 1992 par le diamantaire lui-même. En avril 1994, la communauté regrouperait 350 à 400 membres ;

les autres étant repartis au Zaïre, Zambie, Angola.

de retour au pays, ont vu l'intérêt qu'il y avait à constituer un groupe de pression après avoir testé les limites de la négociation individuelle. Elle regroupe de nombreux diamantaires encore en activité, désireux d'être défendus, soutenus activement lors des expulsions et par ailleurs soucieux de pouvoir réinvestir au pays. Les membres du bureau avaient une audience hebdomadaire avec Mata Sy Diallo, ministre chargé des Émigrés quand ce secrétariat d'État (23) fonctionnait et sollicitaient ses services ou encore ceux du ministère du Commerce pour obtenir des facilités administratives et douanières. L'Association négocie directement avec la direction de l'OHLM pour acquérir des parcelles au nom des émigrés. Les diamantaires ont compris que pour développer de nouvelles activités commerciales au pays et défendre les intérêts de leur communauté, il importait de tisser un réseau d'obligés, à tous les niveaux de la hiérarchie administrative et politique. S'ils semblent s'accorder sur la nécessité de renforcer leur position à Dakar en finançant les campagnes présidentielle ou municipale du Parti socialiste, deux logiques s'affrontent quand il s'agit de briguer un poste, une fonction stratégique dans la région d'origine. Les plus nombreux se tiennent éloignés du pouvoir politique local, lui préférant le milieu associatif, où ils n'hésitent pas à prendre des responsabilités. Les autres accèdent à des postes-clés, directement ou sous couvert de la famille. A signaler en outre, que si tous font partie de la même communauté d'intérêts quand ils se retrouvent au sein de l'ACSE pour faire campagne pour A. Diouf à l'étranger, à l'intérieur du pays, ils peuvent soutenir des tendances opposées au sein du Parti socialiste.

Si la fièvre du diamant n'a pas connu l'ampleur de la « fièvre de l'arachide », elle a pourtant atteint massivement l'Afrique de l'Ouest et notamment la vallée du fleuve Sénégal, à l'aube de la décolonisation. L'exil demeure un détour obligé pour grandir et s'enrichir. Et ce négoce illicite dans les pays producteurs a permis effectivement l'enrichissement rapide de nombreux Haalpulaaren au Sénégal et Soninke au Mali. Pour y parvenir, bien que se réclamant d'une même communauté fondée par l'islam et l'origine géographique et reconnue comme telle dans les pays traversés, les diamantaires nouent des alliances aussi bien avec des autochtones (mariages) qu'avec des Européens (associations) au gré des opportunités. Mais ils ne constituent pas pour autant un groupe homogène, solidaire. Au départ, l'aventure relevait d'une démarche individuelle et si l'assistance peut fonctionner entre frères, confrères

(23) Dès 1983, le Sénégal a créé un ministère chargé des Emigrés ; une première africaine. Dix ans plus tard, à la suite d'un remaniement ministériel, il s'est transformé

en une Direction des Sénégalais de l'Extérieur rattachée au ministère des Affaires étrangères.

ou compatriotes, la concurrence existe et des conflits de générations sous couvert de différends politiques ou religieux opposent discrètement mais efficacement ces commerçants.

Travaillant sur un marché artificiel, protégé par le cartel sud-africain De Beers, en retrait de l'économie de marché, la plupart des diamantaires *sénégalais* sont restés en dehors du milieu d'affaires qui s'est constitué en aval du diamant. Ils ont rencontré des difficultés pour se convertir dans d'autres activités commerciales ou pour réinvestir leurs capitaux. Quand il s'agit de circuler entre les États-nations, de déjouer les interdictions, ces hommes d'affaires sont en mesure de prendre des risques énormes et de développer des stratégies élaborées parce qu'ils ont de toute façon la certitude de pouvoir écouler leur marchandise rapidement. En revanche, hors trafic des pierres, ils paraissent beaucoup moins téméraires, perspicaces et les alliances politiques qu'ils parviennent à contracter grâce au volant financier important dont ils disposent, ne sont pas toujours suffisantes ni de toute façon garantes d'une réussite économique. Une fois la licence d'importation ou la détaxe obtenues, encore faut-il vérifier que les débouchés existent et, dans le cas contraire, se donner les moyens de créer le besoin. Le temps du commerce n'est pas celui du trafic. Pour alimenter leurs affaires et rester aussi éternels que la pierre, les diamantaires ne sont-ils pas conduits à poursuivre en parallèle leur trafic ?

Sylvie Bredeloup
ORSTOM-Dakar